Santé au Travail
Fédération Régionale des SIST d'Île-De-France

RÉSEAU présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

Conférence

17 décembre 2020

ACTIONS en entreprise

CONSEIL en prévention

SUIVI de la santé des salariés

VEILLE sanitaire

COVID-19 : comment réaliser ou mettre à jour votre document unique ?

Organisée par

AMETIF SANTÉ AU TRAVAIL

Ciamt Prendre soin de vous au travail

CMB Santé au travail

CMPC Service Interentreprises de Santé au Travail de la Publicité et de la Communication

cmsm la santé au travail

efficience SANTÉ AU TRAVAIL

association horizon santé travail

SISTVO Santé au travail

SIST Service Interentreprises de Santé au Travail BTP Seine & Marne

Les organisateurs de la conférence

AMETIF SANTÉ AU TRAVAIL

Ciamt Prendre soin de vous au travail

CMB Santé au travail

CMPC Service Interentreprises de Santé au Travail de la Publicité et de la Communication

cmsm la santé au travail

efficience SANTÉ AU TRAVAIL

association horizon santé travail

SIST Service Interentreprises de Santé au Travail BTP Seine & Marne

SISTVO Santé au travail

Nos intervenants

L'animateur

- **Bruno Peyredieu,** Coordinateur projets & développement, Santé au Travail – Fédération Ile-de-France

Vos conférenciers

- **Magali Creutin,** Technicienne hygiène sécurité, SIST-VO
- **Sandrine Grynberg,** Ergonome, Horizon Santé Travail

Pour répondre à vos questions

- **Pawel Banasiak**, Ingénieur Hygiène Sécurité Environnement, Efficience Santé au Travail
- **Mathieu Bouchart**, Ergonome, Horizon Santé Travail
- **Mahjoub Hjajiel**, Ingénieur Hygiène Sécurité Environnement, SIST-BTP 77
- **Dima Merhaby**, Ingénieure hygiène sécurité & responsable HSE, SIST-VO
- **Céline Roux,** Déléguée générale, Santé au Travail – Fédération Ile-de-France

Questions/réponses

Pour poser vos questions en ligne

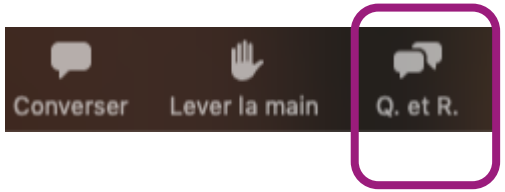

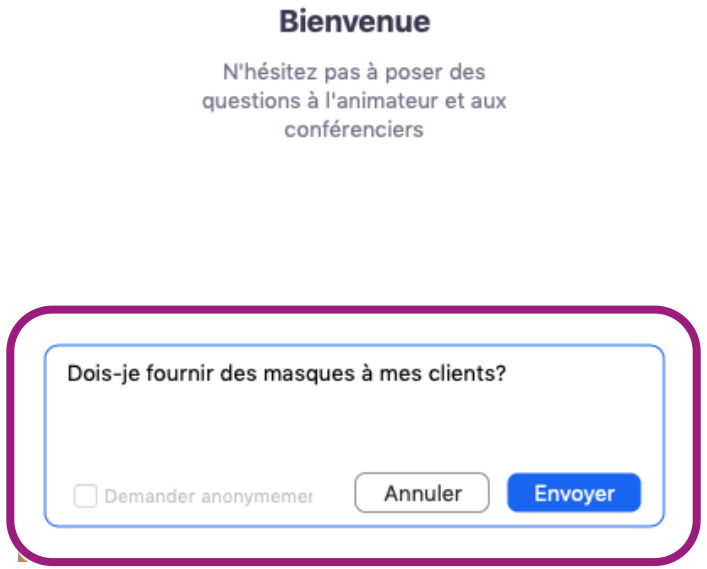

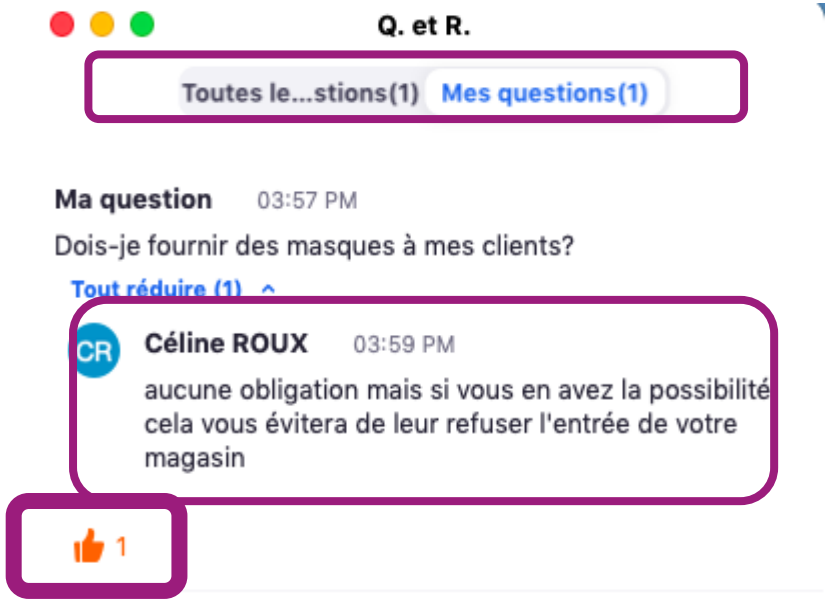

Programme du webinaire

1. Le document unique

- **Rappels réglementaires**
- **Méthodologie et exemples**

2. La mise à jour / COVID-19

- **Comment procéder ?**
- **Deux nouvelles sources de risques**
- **Exemples**

Documents mis à votre disposition
Support de la conférence envoyé par mail
à la suite de la conférence

Les réponses apportées en ligne ne seront pas transmises

N'hésitez pas à contacter votre médecin du travail

Sondage

Le protocole sanitaire national du 13 Novembre 2020

Les points essentiels

- Gestes barrières
- Télétravail & Visioconférence
- Convivialités Suspendues
- Référent COVID
- Protocole de prise en charge
- Cluster
- Contact tracing
- Personnes vulnérables
- Information & sensibilisation
- Tous anti-covid
- DUERP

Document unique : définition & aspect réglementaire

- **Définition** :

  Le DOCUMENT UNIQUE, c'est l'évaluation des risques et les actions de prévention transcrites dans un document

- **Obligation de l'employeur**

  (article L4121-1 et suivant du Code du travail)
  - **Mesures générales** pour la sécurité et la santé physique et mentale des travailleurs
  - **Principes généraux** de prévention
  - **Evaluation des risques professionnels**
  - **Salarié désigné compétent** en prévention

- **Document Unique d'Evaluation des Risques**

  (article R4121-1 et suivant du Code du travail décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 et circulaire d'application DRT n° 06 du 18 avril 2002)
  - **Création**
  - **Mise à jour**
  - **Tenu à disposition**

- **Absence de transcription / mise à jour**
  - 1 500€
  - 3 000€ si récidive

Les 9 principes de prévention

1. Eviter les risques
2. Evaluer les risques qui ne peuvent être évités
3. Combattre les risques à la source
4. Adapter le travail à l'homme
5. Tenir compte de l'évolution de la technique
6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas (ou moins)
7. Privilégier les protections collectives aux protections individuelles
8. Donner les instructions appropriées aux salariés
9. Planifier la prévention

Le Document Unique,
une obligation réglementaire mais surtout…

- **Un outil de prévention**
- **Quels objectifs ?**
  - Définir un plan d'actions pour réduire les risques
  - Réduire les accidents du travail, maladies professionnelles et absentéisme
  - Améliorer la sécurité, la santé et les conditions de travail

Les enjeux de la prévention

- ✓ **Humain**
- ✓ **Social**
- ✓ **Politique**
- ✓ **Economique**
- ✓ **Juridique**

Modalités de réalisation

Qui élabore le document unique ?

- **L'employeur (ou sous sa responsabilité)**
- **Délégation à une personne estimée compétente**
  - Groupe de travail (pluridisciplinaire)
  - Organisme extérieur (bureaux d'études,…)
  - Salarié désigné compétent en santé sécurité

Dynamique et évolutif

- Mise à jour annuelle
- Décision d'aménagement important
- Informations supplémentaires (incident/accident)

Participation des travailleurs
Association et consultation du CSE, du service santé au travail

Modalités de réalisation

Quelle est sa forme ?

- **Aucun modèle** type prévu par la réglementation
- **Facile d'utilisation,** pratique, compréhensible
- **Traçable,** dater le document → actualisation future (garder les versions antérieures)

Que comprend le Document Unique ?

- **4 notions essentielles :**
  - L'identification des dangers
  - L'analyse des risques (ne pas oublier les RPS)
  - Les classements des risques par importance
  - Les actions de prévention requises

L'inventaire des risques doit se faire par « unité de travail »

Sondage

1 - Préparer la démarche

Mobiliser les moyens humains :

- L'employeur, directeur (responsabilité)
- Les salariés (exposés aux risques)
- Le(s) salarié(s) compétent(s) en santé sécurité
- Les instances représentatives du personnel (DP, CSE)
- Les managers de proximité (facilitateur)
- Médecin du travail, intervenant(s) en prévention des risques…
- Dans le cadre de sous-traitance d'activité permanente : entreprise(s) extérieure(s)

Définir la stratégie de communication et les formations nécessaires pour mener à bien la démarche

1 - Préparer la démarche

S'aider des outils à disposition

La fiche d'entreprise

Le registre des accidents
L'analyse / les déclarations d'AT ou MP

Rapport de vérification périodique (incendie, électricité…)

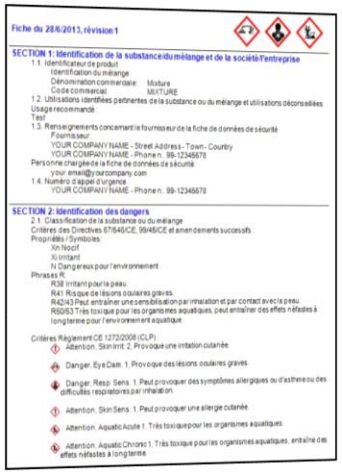

Fiches de Données de Sécurité (produit chimique)

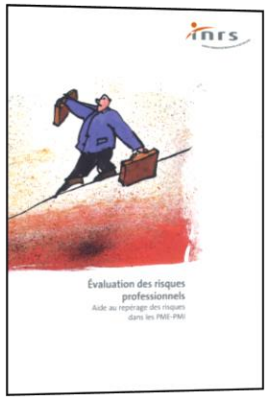

Guide sur l'identification des risques

Guide sur les risques de votre secteur

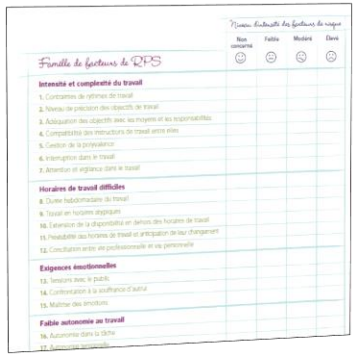

Outils d'analyse d'un risque

1 - Préparer la démarche

D'autres outils spécifiques :

- Boucherie - Charcuterie
- Boulangerie - Pâtisserie - Chocolaterie - Glacerie
- Commerces alimentaires de proximité
- Commerce non alimentaire
- Garages automobiles et poids lourds
- Hôtels, cafés, restaurants
- Poissonnerie
- Soin et prothésie ongulaire.
- Transport routier
- Travail de bureau
- **En complément des outils par secteur ou métier, vous pouvez utiliser l'outil Plan d'actions Covid-19**

Document unique BTP

21 métiers

23 métiers

Document unique spectacle

Une trame de document unique

1- Préparer la démarche : côté COVID

Source : site internet Ministère du Travail

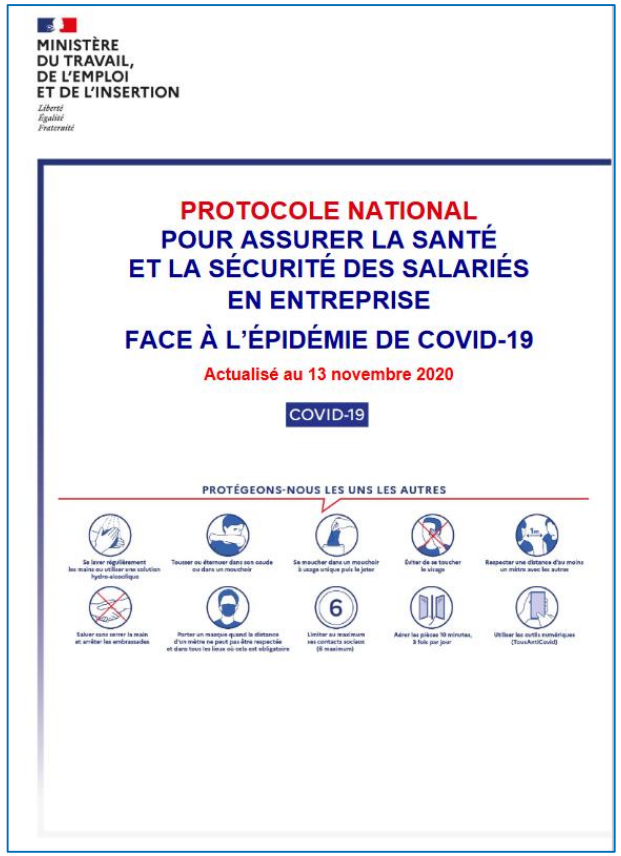

COVID-19 et document unique

- **Mettre à jour le DUERP du fait de l'épidémie de COVID-19**
  - Objectif : **réduire au maximum les risques de contagion** sur **le lieu de travail ou à l'occasion du travail**
  - **Anticiper** et effectuer une veille sur l'actualité pour tenir compte des recommandations gouvernementales
- **Démarche conseillée**
  - Identifier **les situations de travail** pour lesquelles les conditions de transmission du coronavirus (COVID-19) peuvent se trouver réunies
  - Évaluer les risques nouveaux générés par le **fonctionnement dégradé** de l'entreprise
  - Prendre en compte la **vulnérabilité du personnel** et les situations de travail particulières,
  - **Associer les représentants du personnel à ce travail,**
  - Mettre en place un plan d'actions.
- **Un risque peut en cacher un autre !**
  - Les procédures habituelles liées à la santé et à la sécurité des salariés sont toujours de rigueur

1 - Préparer la démarche

Définir les unités de travail

- *Définition du Circulaire DRT n°6 du 18 avril 2002 :*

« L'unité de travail, ce n'est pas nécessairement un poste de travail, une fonction, une activité, un processus mais bien une situation de travail dans laquelle un ou des salariés, avec une ou des fonctions différentes et en charge d'activités différentes, est (sont) exposé(s) à un même danger »

Découpage

Par lieu de travail

Ex : Société de service à la personne
- Les bureaux
- La route
- Le domicile des clients

Par secteur d'activité

Ex : Industrie
- Les bureaux
- L'atelier de production
- Le magasin
- Le technico-commercial

Par poste de travail

Ex : Boulangerie
- Boulangers
- Pâtissiers
- Vendeurs
- Comptable

1 - Préparer la démarche

Exemple des unités de travail

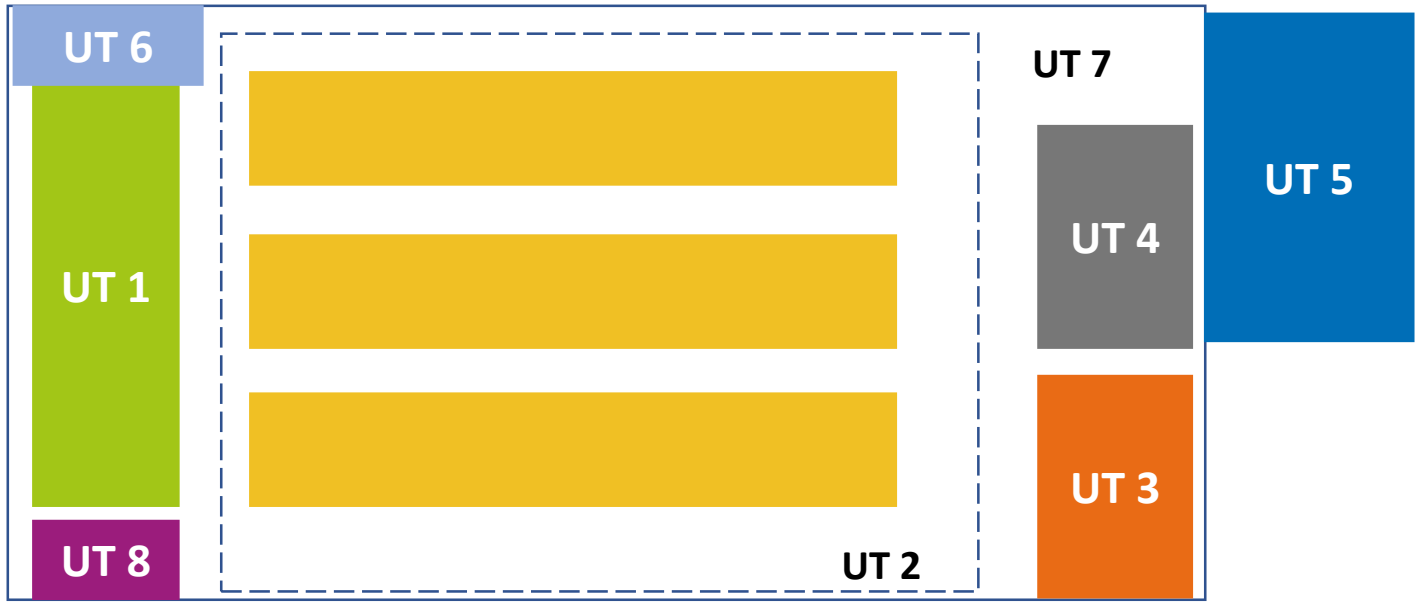

Un magasin de grande surface

UT 1 : poste de caisse
UT 2 : mise en rayon
UT 3 : boucherie
UT 4 : poissonnerie
UT 5 : stock / logistique
UT 6 : administratif
UT 7 : entretien / nettoyage
UT 8 : sécurité

+ UT 9 : risques communs

Et dans le Document Unique, ça donne quoi ?

Unités de travail	Descriptif de l'activité
UT 1 : poste de caisse	Récupération du fond de caisse Préparation du poste de caisse (nettoyage, mise en place des consommables…) Accueil du public, encaissement Conseil / renseignement …
UT 6 : Administratif	…
UT 9 : Risques communs	…

2 – Evaluer les risques

Identifier les dangers / situations dangereuses

- Relever, pour **chaque unité de travail**, l'ensemble des **tâches réalisées**
- Identifier les **différentes situations à risque** et les **moyens de prévention en place**

Danger

Propriété intrinsèque d'un produit, d'un équipement qui peut entrainer un dommage

Situation dangereuse

Rencontre du danger avec l'individu

Risque

Exposition d'un individu ou un ensemble de salariés à un danger

Dommage

Lésion physique ou atteinte de la santé mentale

2 – Evaluer les risques

Les risques professionnels en entreprise

- ✓ Risques de trébuchement, heurt ou autre perturbation du mouvement
- ✓ Risques de chute de hauteur
- ✓ Risques liés aux circulations internes de véhicules
- ✓ Risques routiers en mission
- ✓ Risques liés à la charge physique de travail
- ✓ Risques liés à la manutention mécanique
- ✓ Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets
- ✓ Risques liés aux agents biologiques
- ✓ Risques liés aux équipements de travail
- ✓ Risques liés aux effondrements et aux chutes d'objet
- ✓ Risques et nuisances liés aux bruit
- ✓ Risques liés aux ambiances thermiques
- ✓ Risques liés aux ambiances lumineuses
- ✓ Incendie explosion
- ✓ Electricité
- ✓ Risques liés aux rayonnements
- ✓ Risques psychosociaux

*Liste non exhaustive

2 – Evaluer les risques

- **Evaluer et hiérarchiser les risques**
  - **Pour chaque risque identifié, procéder à une évaluation**
  - L'INRS recommande d'utiliser les critères suivants :

La fréquence (f) d'exposition à la situation dangereuse

1 Faible	
2 Moyenne	
3 Fréquente	
4 Très fréquente	

La gravité des dommages (g) est un évènement non souhaité

1 Faible	Dommage mineur, bénin
2 Moyenne	Accident avec arrêt court
3 Grave	Accident avec arrêt long
4 Très grave	Risque d'incapacité, décès

Niveau de risque (NR) de :

- 8 à 16 : risque à traiter en priorité — **Risque élevé**
- 3 à 6 : situation de travail à améliorer — **Risque moyen**
- 1 à 2 : situation de travail acceptable — **Risque faible**

La législation laisse la liberté à l'entreprise de choisir les critères d'évaluation

Risque biologique vs Risque COVID-19

- **Comment inscrire ce risque de contamination dans le document unique ?**

  - **Analyser la situation de votre entreprise :**
    - L'activité de votre entreprise implique-t-elle l'**utilisation/manipulation délibérée** du virus ? (ex : laboratoire d'analyses médicales)
    - Dans quelles conditions les salariés sont-ils exposés ?
    - L'exposition est–elle spécifique quand bien même l'activité de votre entreprise n'implique pas l'utilisation du virus ? (ex : professionnels de santé)
    - Le risque est-il renforcé dans certains contextes de travail ?

Ne pas généraliser
Tenir compte de chaque situation particulière

Risque biologique vs Risque COVID-19

- **Mentionner le risque biologique dans le document unique : quels impacts ?**
  - **Réglementation spécifique** relative à la prévention des risques biologiques applicable
    - Limitation du nombre de salariés exposés ou susceptibles de l'être
    - Mesures de protection collective et individuelle
    - Mesures d'hygiène appropriées
    - Procédure relative à la gestion des déchets
    - Mesures relatives à la manipulation et au transport de l'agent biologique
    - Formation à la sécurité relative au risque biologique
    - Etc
  - **Quid du suivi individuel de l'état de santé des salariés ?**

Responsabilité de l'employeur mise en cause en cas de non respect de ces prescriptions

COVID-19 et document unique

Pendant le travail ou à l'occasion du travail !

1) Inventaire des situations de travail qui pourraient permettre une transmission du virus

1. **Modes de transmission**
   - **Direct :** transmission par les gouttelettes
     - Grosses gouttelettes (éternuement, toux, discussion)
     - Micro gouttelettes (aérosolisation)
   - **Indirect** : contact des mains avec une surface inerte souillée

2. **La durée de contact**
   - Brève
   - Prolongée

- **Exemples : travail au contact**
  - D'une personne extérieure à l'entreprise,
  - D'un patient,
  - D'une surface ou d'un objet ou de produits contaminés

Exemples de situation (à développer) :

Contact potentiel avec des surfaces souillées fréquemment touchées – comptoir, sanitaires et cuisine, salle de pause -

Contact avec une personne à moins d'un mètre - déplacement des collaborateurs, accueil du public, entre collaborateurs et clients -

Gestion des déchets,

Travail au contact de personnes contaminées ou susceptibles de l'être

Etc

COVID-19 et document unique

Pendant le travail ou à l'occasion du travail !

2) Inventaire des situations de travail pour lesquelles le fonctionnement de l'entreprise est dégradé

- En complément, **les risques générés par l'activité nouvelle** de votre entreprise sont également à prendre en compte; peut-être avez-vous eu recours à du télétravail à temps plein, processus qui n'était pas acté avant confinement, ou bien avez-vous réorganisé les locaux ou aménagé les horaires de travail, etc.
- **Ce fonctionnement dit dégradé est générateur de nouveaux risques** qui doivent être également évalués et pris en compte dans le document unique.

Exemples de situation (à développer) **:**

Isolement social et professionnel

Nouvelles organisations de travail - Télétravail, heures supplémentaires, décalées

Manque de moyens humains

Crainte de la maladie

Sédentarité

Mauvaise posture sur le poste de travail

Manipulation de produits de nettoyage et de désinfection

Etc

3 – Elaborer un plan d'action

- **Déterminer des actions de prévention**
  - Moyens organisationnels
  - Moyens humains
  - Moyens techniques

- **Consulter (avis, tests, recommandations…)**
  - Les salariés ou le groupe de travail concernés
  - Les instances représentatives du personnel (DP, CSE)
  - Le service de santé au travail
  - Le médecin du travail,
    intervenant(s) en prévention des risques…

- **Planifier les actions**
  - Le niveau de risque, l'évaluation
  - L'aspect réglementaire
  - Le type d'action

Le plan d'action
doit être défini par :

- ✓ une action de prévention,
- ✓ un responsable
- ✓ un délai de réalisation

Un plan d'actions : le respect des consignes sanitaires !

L'intégration des consignes sanitaires fait partie intégrante des mesures de prévention à mettre dans le D.U.

N'oubliez pas que le télétravail à 100% est devenu la règle…

Et continuer à veiller au bon respect des gestes barrières au sein de votre entreprise

4 – Mettre en œuvre
5 – Réévaluer les risques

- **Assurer un suivi régulier des actions planifiées**
  - Vérifier l'état d'avancement
- **Réévaluer les risques après la mise en place des actions**
  - Constater les améliorations
  - Consulter les salariés exposés
  - Mettre à jour le document unique

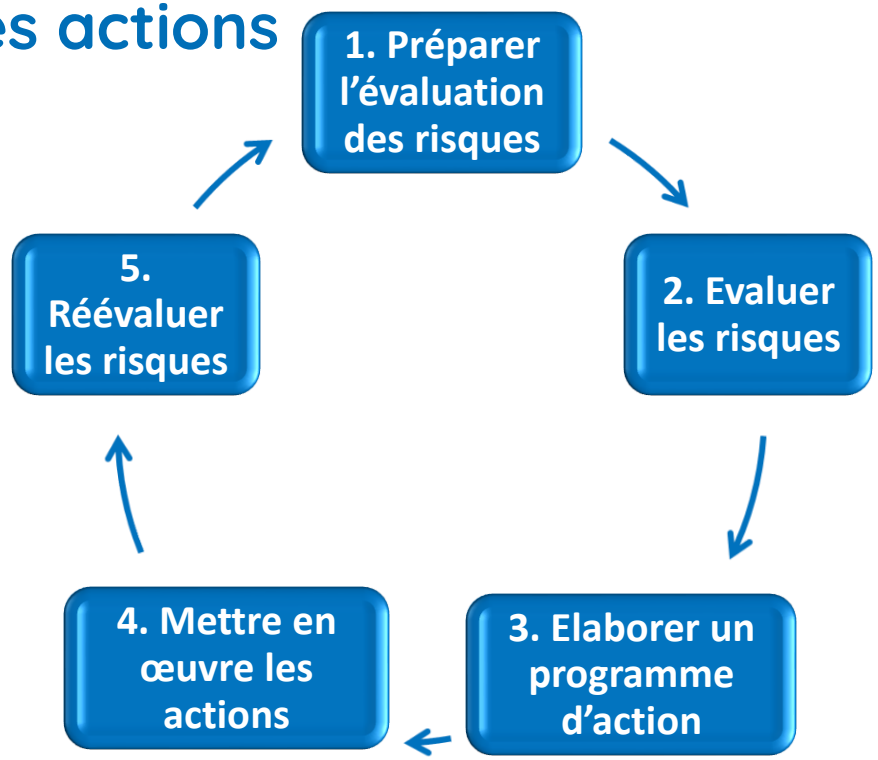

Et dans le Document Unique, ça donne quoi ?

UT 1 : Caisse

Famille de risque	Description de la situation dangereuse	Moyens de prévention en place	F	G	NR
Risques liés aux contraintes physiques	Station assise d'environ 3h Sollicitation importante des avant-bras, du dos Manipulation de charges inférieures à 7kg	Aménagement de la caisse	3	3	**Elevé**
Risque d'agression	Manipulations de sommes d'argent importantes Contacts fréquents avec une clientèle difficile	Incitation au paiement dématérialisé Caméra de surveillance Agent de sécurité	2	3	**Moyen**
Risques chimiques	Utilisation d'un nettoyant (en spray) irritant en cas de projection dans les yeux	Analyse de la Fiche de données de sécurité (FDS) Consignes d'utilisation	1	1	**Faible**

Famille de risque	…	Actions à mettre en œuvre	Responsable	Délai
Risques liés aux contraintes physiques	…	Mettre en place un siège assis-debout	Mr X Responsable du service xxxx	Janvier 21
		Mener une étude ergonomique dans le but de diminuer les contraintes physiques	Directeur	Mars 21

Et dans le Document Unique, ça donne quoi ?

UT 1 : Caisse

Famille de risque	Description de la situation dangereuse	Moyens de prévention existants	F	G	NR	Moyens de prévention à mettre en place
Risque de contamination COVID 19 **Non spécifique à l'activité**	Contacts rapprochés (à moins d'un mètre) avec des clients lors du passage en caisse…	-Port du masque, Gel Hydroalcoolique -Désinfection régulière des mains et des surfaces (TPE, barre de caisse avec produit virucide NF EN 14476)…	/	/	/	-Barrière plexiglas, bâche entre salariés et clients ou visière, -Emplacement clients délimités par marquage au sol, -Consignes de favoriser le paiement en CB (abaissement des montants),

Et dans le Document Unique, ça donne quoi ?

UT 1 : Caisse

Famille de risque	Description de la situation dangereuse	Moyens de prévention existants	F	G	NR	Moyens de prévention à mettre en place
Risques liés aux contraintes physiques	Présence prolongée, effectif réduit, cadence augmentée, désinfection renforcée, etc…	-Anticipation des flux clientèle (ajuster le nombre de caisses ouvertes),	/	/	/	-Favoriser les pauses courtes et fréquentes, encourager les caisses à libres services/automatiques,…
Risque d'agression	Clients impatients, file d'attente plus longue, anxiété…	-Adapter le nombre des clients en fonction des personnels présents,	/	/	/	-Information clientèle, affichage, adapter le nombre des agents de sécurité… -Formation du personnel sur la conduite à tenir en cas d'agression,

Et dans le Document Unique, ça donne quoi ?

UT 6 : Administratif

Famille de risque	Description de la situation dangereuse	Moyens de prévention en place	F	G	NR
Risques liés aux travail sur écran	Posture assise prolongée > 4H Sollicitation visuelle Sollicitation importante des avant-bras, du dos Appels téléphoniques et frappe au clavier simultané Travail sur PC portable ou double écran	Alternance des tâches Outils informatiques adaptés Siège ergonomique sensibilisation Travail sur écran	3	2	
Intensité et complexité du travail	Travail nécessitant une attention soutenue et une vigilance (facturation, comptabilité,…)	Installation dans un bureau calme Diminuer les sources de perturbations Organiser des pauses régulières	3	2	
Risque lié à l'organisation du travail	Travail avec arbitrage de priorité	Points réguliers avec les managers sur les attentes Formation à prioriser le travail	2	2	

Famille de risque	…	Actions à mettre en œuvre	Responsable	Délai
Risques liés aux travail sur écran	…	Support document, repose pieds, casque téléphonique, station d'accueil PC portable	Mr X Responsable du service xxxx	Janvier 21
		Etude de poste travail sur écran par le SST		

Et dans le Document Unique, ça donne quoi ?

UT 6 : Administratif

Famille de risque	Description de la situation dangereuse	Moyens de prévention existants	F	G	NR	Moyens de prévention à mettre en place
Risque de contamination COVID 19 **Non spécifique à l'activité**	Contacts rapprochés (à moins d'un mètre) avec des collègues, des intervenants extérieurs,	-Aération naturelle des locaux tous les 3H pendant 15 min, -Nettoyage renforcé des locaux, -Afficher les consignes générales d'hygiène,	/	/	/	-Privilégier les bureaux individuels. -Désinfecter les outils partagés (clavier, imprimante, téléphone,…). -Respecter la distanciation physique (jauge de 4m2) dans les espaces communs.

Et dans le Document Unique, ça donne quoi ?

UT 6 Administratif :

Famille de risque	Description de la situation dangereuse	Moyens de prévention existants	F	G	NR	Moyens de prévention à mettre en place
Risques liés aux contraintes physiques (Télétravail)	-Mauvaise installation en télétravail, -Outils inadaptés,…	-Module de sensibilisation sur le télétravail en e-learning ou SST, -Prévoir des temps de pauses régulièrement,	/	/	/	-Fournir les outils adaptés au télétravail, -Encourager les exercices d'étirement, -Contacter le MDT si besoin,
Risques psychosociaux (télétravail)	-Isolement du télétravailleur à 100%, risque d'hyper connexion, -Pression liée aux objectifs,	-Point régulier avec le manageur, -Mise en place des réunions en équipe, travail collaboratif, -Pause café virtuelle, -Numéro vert de soutien psychologique…	/	/	/	-Respecter les horaires de travail, -Adapter les objectifs au contexte sanitaire, -Concilier vie professionnelle et personnelle, -Limiter le suivi d'activité au strict nécessaire,
Risques psychosociaux (Présentiel)	-La crainte de contamination, -Pression liée aux objectifs,	-Rappel des règles d'hygiène, -Horaires décalés, -Privilégier les réunions à distance, -Management bienveillant à l'écoute des salariés,	/	/	/	-Aménager les postes (espacement, bureau individuel), -Mise en place des parois pour séparer les bureaux dans les bureaux partagés.

Pour aller plus loin… dans la maîtrise du risque !

- **Etape facultative mais présentant certains intérêts :**
  - Détermine l'impact des actions de prévention mises en œuvre au sein de l'entreprise
  - Influe directement sur le niveau de priorisation des situations dangereuses.

- **Figurent alors dans le DUER, deux évaluations :**
  - ***Risque brut*** = niveau de risque avant la mise en place des actions de prévention
  - ***Risque résiduel*** = niveau de maitrise après la mise en place des actions de prévention

- **Efficacité des mesures mises en place**
  - L'analyse du niveau de maîtrise doit prendre en compte l'ensemble des actions techniques, organisationnelles et humaines
  - La priorité est donnée aux actions collectives ne nécessitant pas l'action de l'opérateur

Evaluation du niveau de risque		Niveau de risque	Mesures de prévention existantes	Niveau de maîtrise	Mesures de prévention à proposer
Gravité	Fréquence				

Pour aller plus loin

Programme, replays et supports de tous nos webinaires

www.federation-santeautravail-idf.org

- **Contacter votre service de santé au travail**
  - AMETIF Santé au Travail
  - CIAMT Santé au Travail
  - Centre Médical de la Bourse
  - Centre Médical de la Publicité et de la Communication
  - CMSM
  - Efficience Santé au Travail
  - Horizon Santé Travail
  - SIST Val d'Oise et Rives de Seine
  - SIST BTP 77

- **Accompagnement, conseils et informations**
  - Réalisation ou mise à jour de votre document unique
  - Définition ou mise en œuvre de votre plan d'actions

- **Des outils mis à votre disposition :** guides, fiches pratiques, webinaires, affiches …

Santé au Travail
Fédération Régionale des SIST d'Île-De-France

RÉSEAU présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

Conférence

17 décembre 2020

ACTIONS en entreprise

CONSEIL en prévention

SUIVI de la santé des salariés

VEILLE sanitaire

Programme,
replays et supports
de tous nos webinaires

www.federation-santeautravail-idf.org

Merci de votre attention

Organisée par

AMETIF SANTÉ AU TRAVAIL
Ciamt Prendre soin de vous au travail
CMB Santé au travail
CMPC Service Interentreprises de Santé au Travail de la Publicité et de la Communication
cmsm la santé au travail
efficience SANTÉ AU TRAVAIL
association horizon santé travail
SISTVO Santé au travail
SIST Service Interentreprises de Santé au Travail
BTP Seine & Marne